Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit
Ciment de jointoiement Sure-White

Synonymes
Adhésif de jointement de contact

Famille chimique
Adhésif de contact

Utilisation du produit
Ciment de contact

Restrictions d'utilisation
Pour un usage industriel uniquement

Information du fabricant

Carlisle SynTec
1285 Ritner Highway
Carlisle, PA 17013
USA
Téléphone : +1-800-479-6832
Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.
Liquides inflammables - Catégorie 2
Danger d'aspiration - Catégorie 1
Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
Graves dommages aux yeux/irritation des yeux - Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 (système nerveux central)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (système nerveux central, système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)

Mot-indicateur
Danger

Mention(s) de danger
Liquide et vapeurs hautement inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation cutanée
Cause une grave irritation des yeux
Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Cause des effets graves sur les organes
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une somnolence ou des étourdissements
Endommage les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde

Prévention
Maintenir le contenant correctement fermé
Conserver à distance de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer
Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion
Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage
Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations
Se laver soigneusement après la manipulation du matériau
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

Réponse
En cas d'incendie : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu.
En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir calme dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin si vous vous sentez mal.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
NE PAS provoquer le vomissement
Traitement spécifique (voir étiquette)

Entreposage
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.

Élimination
Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Autres dangers
Aucune information supplémentaire disponible

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Mélange	Diisocyanate d'isophorone	1-5
64742-89-8	Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	7-13
108-88-3	Toluène	30-60
13463-67-7	Dioxyde de titane	0,1-1
Mélange	Mélange de silicone absorbant	0,5-1,5
112926-00-8	Silice, amorphe, précipitée et gel	1-5
1314-13-2	Oxyde de zinc	0,1-1
Secret commercial	Polyphénol antioxydant	0,1-1

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires
En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin si vous vous sentez mal.

Peau
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, demander un avis médical.

Yeux
Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.

Ingestion
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien. Ne PAS provoquer le vomissement.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis
Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets

Aigus
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque des irritations cutanées. Provoque une irritation grave des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Cause des lésions graves au système nerveux central. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Différés
Peut provoquer des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système respiratoire.

Note à l'attention des médecins
Contient du toluène et de l'heptane.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables
Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace.

Moyens d'extinction non convenables
Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques
Liquide et vapeur hautement inflammables. Peut exploser si chauffé dans un conteneur fermé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Note à l'attention des pompiers
Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. Les vapeurs peuvent s'enflammer de manière explosive.

Mesures de lutte contre l'incendie
Éliminer toutes les sources d'allumage s'il est sécuritaire de le faire. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Ne pas inhaler de produit ou de substances produites par la combustion.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers
Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée.
Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant.
Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions environnementales
Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Ce produit contient du dioxyde de titane, une substance cancérigène reconnue : ne pas broyer ou sabler. Maintenir le contenant bien fermé. Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes - Ne pas fumer. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants, des vêtements de protection, une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.
Tenir à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir loin des substances incompatibles.
Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

Substances incompatibles
Acides, basiques, agents oxydants puissants.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Toluène	108-88-3	
ACGIH :	20 ppm MPT	
NIOSH :	100 ppm MPT; 375 mg/m^3 MPT	150 ppm LECT; 560 mg/m^3 LECT
	500 ppm DIVS	
Europe :	50 ppm MPT; 192 mg/m^3 MPT	100 ppm LECT; 384 mg/m^3 LECT
	Risque de pénétration cutanée importante.	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	Plafond 300 ppm

Mexique :	50 ppm MPT LMPE-PPT; 188 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	
	Peau – risque d'absorption cutanée	
Dioxyde de titane	13463-67-7	
ACGIH :	10 mg/m^3 MPT	
NIOSH :	5 000 mg/m^3 DIVS	
OSHA (É.-U.) :	15 mg/m^3 MPT de poussière totale	
Mexique :	10 mg/m^3 MPT LMPE-PPT de Ti	20 mg/m^3 LECT [LMPE-CT] de Ti
Mélange de silicone absorbant	Mélange	
NIOSH :	6 mg/m^3 MPT	3 000 mg/m^3 DIVS
OSHA (É.-U.) :	20 mppcf MPT; ((80)/(% SiO2) mg/m^3 MPT)	
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8	
OSHA (É.-U.) :	20 mppcf MPT; ((80)/(% SiO2) mg/m^3 MPT)	
Mexique :	10 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	
Oxyde de zinc	1314-13-2	
ACGIH :	2 mg/m^3 MPT de fraction respirable	10 mg/m^3 LECT de fraction respirable
NIOSH :	5 mg/m^3 de poussières et d'émanations MPT	10 mg/m^3 LECT d'émanations
	15 mg/m^3 poussières au plafond	500 mg/m^3 DIVS
OSHA (É.-U.) :	5 mg/m^3 MPT d'émanations; 15 mg/m^3 MPT de poussière totale; 5 mg/m^3 MPT de fraction respirable	
Mexique :	5 mg/m^3 MPT LMPE-PPT d'émanations; 10 mg/m^3 MPT LMPE-PPT de poussière	
	10 mg/m^3 LECT [LMPE-CT] d'émanations	

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle, par exemple)

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter des vêtements résistants aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc en cas de risque de contact avec le produit. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide blanc	**État physique**	Liquide
Odeur	Odeur d'hydrocarbure	**Couleur**	Blanc
Seuil olfactif	Non disponible	**pH**	Non disponible
Point de fusion	-95 °C (-139 °F)	**Point d'ébullition**	90 - 111 °C (194 - 231 °F)
Point de congélation	Non disponible	**Taux d'évaporation**	2,6
Point d'ébullition	Non disponible	**Inflammabilité (solide, gaz)**	Non disponible
Auto-inflammation	230 °C (475 °F)	**Point d'éclair**	-7,2 °C (19 °F)
Limite inférieure d'explosivité	1 %	**Décomposition**	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	7 %	**Pression de vapeur**	28,2 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	3,3	**Densité (eau = 1)**	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	**Coefficient de partition : n-octanol/eau**	Non disponible
Viscosité	3 800 cps	**Solubilité (autre)**	Non disponible
Densité	0,89 (relative)	**COV**	637 g/L

Autre information
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles
Acides, basiques, agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau
Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Contact avec les yeux
Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50
Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :
Diisocyanate d'isophorone (mélange)
Rat, oral, DL50 > 20 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 : 5 mg/L, 4 h

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)
Rat, oral, DL50 > 2 000 mg/kg
Rat, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 5 000 ppm 1 h

Toluène (108-88-3)
Oral, DL50 > 7 000 mg/kg
Cutané, DL50 : 12 - 14 g/kg
Inhalation, CL50 : 30 - 35 mg/L

Dioxyde de titane (13463-67-7)
Rat, oral, DL50 : > 5 000 mg/kg
Inhalation, CL50 : > 6,82 mg/L, 4 h

Mélange de silicone absorbant (mélange)
Rat, oral, DL50 > 32 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 2,2 mg/L 1 h

Oxyde de zinc (1314-13-2)
Rat, oral, DL50 > 15 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 5,7 mg/L

Polyphénol antioxydant (secret commercial)
Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 5 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 165 mg/L 1 h

Élastomer thermoplastique (secret commercial)
Rat, oral, DL50 > 2 000 mg/kg
Cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Effets immédiats
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque des irritations cutanées. Provoque une irritation grave des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Cause des lésions graves au système nerveux central. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Effets différés
Provoque des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système respiratoire.

Irritation/corrosivité
Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire
Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée
Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité des composants

Toluène	108-88-3
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.

CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 [non classable]).
Dioxyde de titane	13463-67-7
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 93 [2010]; Monographie 47 [1989] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 3A (peut être cancérogène pour l'homme, fraction inhalable à l'exception de particules ultra-petites)
OSHA :	Présent
Mélange de silicone absorbant	Mélange
CIRC :	Monographie 68 [1997]; Supplément 7 [1987] (groupe 3 (non classable))
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8
CIRC :	Monographie 68 [1997]; (groupe 3 (non classable))

Mutagénicité des cellules germinales
Aucune donnée disponible.

Données sur les effets tumorigènes
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
Système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
Système respiratoire, système nerveux central.

Risque d'aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition
Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire
Ce produit contient du dioxyde de titane, une substance cancérigène reconnue. Cependant, ce composant est lié par la portion de polymère du produit d'étanchéité. La seule façon d'éliminer le polymère est de procéder à une incinération. Ce produit n'est donc pas considéré comme cancérogène.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité
Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	64742-89-8
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h 4 700 mg/L IUCLID
Toluène	108-88-3
Poisson :	Pimephales promelas, CL50 : 96 h 15,22 - 19,05 mg/L [en mouvement] (1 jour); Pimephales promelas, CL50 : 96 h 12,6 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 5,89 - 7,81 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 14,1 - 17,16 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 5,8 mg/L [semi-statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h 11 - 15 mg/L [statique]; Oryzias latipes, CL50 : 96 h 54 mg/L [statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 28,2 mg/L [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 50,87 - 70,34 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 h > 433 mg/L IUCLID; Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 h 12,5 mg/L [statique] EPA
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 h 5,46 - 9,83 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna, CE50 : 48 h 11,5 mg/L IUCLID
Mélange de silicone absorbant	Mélange
Poisson :	Brachydanio rerio, CL50 : 96 h 5 000 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h 440 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Ceriodaphnia dubia CE50 : 48 h 7 600 mg/L IUCLID

Polyphénol antioxydant	Secret commercial
Poisson :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h > 0,2 mg/L [semi-statique]

Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h > 0,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h > 0,2 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :
Appellation réglementaire : Adhésifs
Classe de danger : 3
Numéro ONU/NA : UN1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : 3
Information supplémentaire : Dispositions particulières (172.102) : 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

Information relative à l'IATA :
Numéro ONU : UN1133

Information relative à l'IMDG :
Numéro ONU : UN1133

Information relative au TDG :
Numéro ONU : UN1133

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux des États-Unis
Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), et/ou nécessitant un plan de sécurité des procédés d'OSHA.

Toluène	108-88-3
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	1 000 lb QD finale; 454 kg QD finale

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)
Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui **Pression :** non **Réactivité :** non

Réglementations d'États (États-Unis)
Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes suivantes de substances dangereuses d'États américains :

Composant	Numéro CAS	CAN	MA	MN	NJ	PA
Toluène	108-88-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de titane	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Mélange de silicone absorbant	Mélange	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Oxyde de zinc	1314-13-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :
AVERTISSEMENT! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant à l'origine de cancers.
AVERTISSEMENT! Ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Toluène	108-88-3
Tox. repro/cong.	Toxicité congénitale, liste du 01/01/1991
Dioxyde de titane	13463-67-7
Carc :	carcinogène, 02/09/2011 (particules libres en suspension de taille respirable)

Liste de Divulgation des Ingrédients (LDI) du SIMDUT
Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgation des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité, s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés

dans les règlements sur les produits contrôlés et, s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Toluène	108-88-3
	1 %
Mélange de silicone absorbant	Mélange
	1 %
Oxyde de zinc	1314-13-2
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Diisocyanate d'isophorone (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Toluène (108-88-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Dioxyde de titane (13463-67-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Mélange de silicone absorbant (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Silice, amorphe, précipitée et gel (112926-00-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Oxyde de zinc (1314-13-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 2* Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements
Date de révision : 1 juin 2018
Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende
ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients;

DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIsts™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document pouvant être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.